

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 13 février 2007 à 19 h 20, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2007
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de janvier 2007
6. Correspondance
7. Inscription aux Commissions sociale et économique de la CRÉ Lanaudière
8. Appui aux MRC de Thérèse-De Blainville et de l'Assomption - Sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes prévue au PMGMR de la CMM
9. Rapport du Comité de transport
10. Commentaires sur la prestation de services en transport
11. Demande de dérogation de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 17
13. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire des circuits # 19A et 25A
14. Vente et perception - AMT/STM
15. Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et Démolition du Québec

16. Versement de la subvention à Tourisme des Moulins
17. Rémunération des membres du Comité consultatif agricole dans la région Lanaudière
18. Assemblée des MRC de la FQM
19. Demande de commandite - 10<sup>e</sup> édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière
20. Avis de conformité - Tracé proposé par Hydro-Québec pour la ligne 120kV Paquin - Saint-Lin
21. Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-001 de la Ville de Terrebonne
22. Adoption du règlement n° 97-10 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «*publique/institutionnelle régionale*» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche
23. Adoption du règlement n° 97-11 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de désigner «*aire d'affectation urbaine*» le secteur situé à l'est de la montée Gagnon et au sud du chemin Saint-Roch et d'intégrer ledit secteur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
24. Mandat à Axor - Nettoyage de la rivière Mascouche près du 3513, Jean-Talon à Mascouche
25. Dossier cours d'eau
26. Mandat à Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètres
27. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
28. Histoire de Lanaudière
29. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
30. Communauté métropolitaine de Montréal
31. Conférence régionale des élus de Lanaudière
32. Conseil régional de transport de Lanaudière
33. Rapport du Comité d'aménagement
34. Comité de développement social des Moulins
35. Période de questions

36. Clôture de la séance

Ouverture de la séance

6066-02-07 Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6067-02-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6068-02-07 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2007

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6069-02-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 971 872,93\$ pour le mois de février 2007 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer - Février 2007*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-004 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 971 872,93\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6070-02-07 Liste des chèques émis au cours du mois janvier 2007

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2007 pour un montant de 1 193 825,38\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Janvier 2007*»).

ADOPTÉ

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

6071-02-07

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Février 2007*»).

ADOPTÉ

6072-02-07 Inscription aux Commissions sociale et économique de la CRÉ Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE des rencontres des commissions la CRÉ Lanaudière auront lieu en mars afin de fournir un avis sur le projet de Diagnostic régional et de Plan quinquennal de développement qui propose des orientations de développement pour les prochaines années;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE madame Denise Paquette soit nommée pour représenter le conseil de la MRC Les Moulins à la Commission économique le jeudi 22 mars à 17 h 00.

ADOPTÉ

6073-02-07 Appui aux MRC de Thérèse-De Blainville et de l'Assomption - Sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes prévue au PMGMR de la CMM

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) a été adopté par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 avril 2006 et est entré en vigueur le 22 août 2006;

CONSIDÉRANT QUE le PMGMR prévoit que chacun des cinq secteurs géographiques du territoire de la CMM, dont celui de la couronne Nord, devra évaluer la faisabilité d'alternatives en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement ou d'élimination des déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale de leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a mandaté sa Commission de l'environnement pour mener une consultation sur la sélection des lieux de traitement ou d'élimination des déchets ultimes pour chacun des cinq secteurs géographiques de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la commission de l'environnement doit compléter la consultation et présenter un rapport au comité exécutif de la CMM au plus tard le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Assomption, dans une correspondance du 25 octobre 2006 adressée au président de la CMM, monsieur Gérald Tremblay, formule certaines requêtes concernant la réalisation et le financement des études nécessaires pour répondre aux attentes du PMGMR en ce qui a trait à la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par les MRC de Rouville et Thérèse-De Blainville appuyant la MRC de l'Assomption dans ses demandes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins se joigne aux MRC Thérèse-De Blainville, L'Assomption et Rouville pour demander:

QUE la CMM assume la totalité des coûts des études nécessaires pour répondre aux attentes du PMGMR en ce qui a trait à la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes;

QUE le calendrier de la Commission de l'environnement soit révisé de telle façon qu'il laisse le temps suffisant aux élus municipaux de choisir les technologies ou les lieux appropriés pour l'élimination des déchets ultimes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la MRC de Rouville ainsi qu'aux MRC de la couronne Nord de la CMM.

ADOPTÉ

6074-02-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6075-02-07 Demande de dérogation de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière a déposé une demande de dérogation en ce qui a trait au délai de 48 heures ainsi que pour les journées pour lesquelles le service de transport adapté est offert à Joliette et dans la région de Lanaudière pour messieurs Guy Robitaille, président, Jacques Caron, membre et pour madame Maryse Gionest, agent de soutien à l'Association;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent, pour l'année 2007, la demande de dérogation présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière, en ce qui a trait au délai de 48 heures ainsi que pour les journées pour lesquelles le service de transport adapté est offert à Joliette et dans la région de Lanaudière pour messieurs Guy Robitaille, Jacques Caron et madame Maryse Gionest.

ADOPTÉ

6076-02-07 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 17

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement

pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 17 et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

6077-02-07 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire des circuits # 19A et 25A

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 114 établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire des circuits # 19A et 25A et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

6078-02-07 Vente et perception - AMT/STM

CONSIDÉRANT le protocole d'entente sur un système de vente et perception des recettes signé par le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRT) le 31 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE le CRT est partie audit protocole;

CONSIDÉRANT QUE le CRT s'apprête à préciser la quantité d'équipements requis pour ses fins;

CONSIDÉRANT l'importance des sommes financières en jeu;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT d'obtenir les informations pertinentes suivantes avant de finaliser la quantité d'équipements nécessaires, à savoir:

- ' Les coûts unitaires actualisés des équipements demandés;
- ' les garanties de base offertes par le fabricant sur les équipements commandés;
- ' la définition et les coûts afférents d'un programme d'entretien préventif, s'il y a lieu;
- ' les définitions du service offert et les coûts afférents pour un service d'entretien annuel pour les équipements fournis par le fabricant;
- ' la raison sociale et l'adresse civique de l'organisme susceptible d'offrir l'entretien annuel ou l'entretien préventif des équipements fournis par le fabricant.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Association des CIT, à la MRC de l'Assomption et au CRT Lanaudière.

ADOPTÉ

6079-02-07 Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et Démolition du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du Regroupement des Récupérateurs et des

Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec les 8 et 9 mars 2007 à Saint-Hyacinthe sous le thème «Zéro déchet»;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit autorisé à assister au colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec les 8 et 9 mars 2007 à Saint-Hyacinthe. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-005 émis par le trésorier au montant de 460,00\$, excluant les taxes (poste budgétaire 2110-312) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6080-02-07 Versement de la subvention à Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a prévu des sommes afin de soutenir le fonctionnement de Tourisme des Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins quarante mille dollars (40 000,00\$) en mars, juin et septembre 2007 afin de soutenir le fonctionnement de Tourisme des Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-006 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 120 000\$ (40 000\$ en mars, juin et septembre 2007) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2622-970 «*Tourisme des Moulins*».

ADOPTÉ

6081-02-07 Rémunération des membres du Comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a formé un Comité consultatif agricole par l'adoption du règlement #85;

CONSIDÉRANT QUE des sujets ou projets touchant la zone agricole permanente sont soumis aux membres du Comité consultatif agricole pour recommandation au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif agricole doivent se réunir afin de débattre de ces question et que ces déplacements engendrent des frais aux membres du Comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins reconnaissent l'importance du travail accompli par les non-élus au sein du Comité consultatif agricole;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une allocation de 75,00\$ à chacun des membres non-élus du Comité consultatif agricole pour leur participation aux rencontres du Comité consultatif agricole. Ce montant permet de dédommager les participants pour l'ensemble de leurs frais de déplacement.

QU'un formulaire de réclamation soit signé par le membre non-élu lors de la réunion afin d'obtenir ladite allocation de 75,00\$ pour sa présence à la réunion du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉ

6082-02-07 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC aura lieu les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2007 à Sainte-Foy;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE mesdames Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe et Chantal Laliberté, aménagiste, soient autorisées à représenter la MRC à l'assemblée des MRC de la FQM qui aura lieu les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2007 à Sainte-Foy. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives et seront imputées au poste budgétaire 2110-312 «*Législation - congrès, colloques*».

ADOPTÉ

6083-02-07 Demande de commandite - 10<sup>e</sup> édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la 10<sup>e</sup> édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière qui aura lieu les 18 et 19 août 2007 dans la région de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) pour une période de trois (3) années consécutives, dans le cadre du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2007-007 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-311 «*Législation - frais de représentation*».

ADOPTÉ

6084-02-07 Avis de conformité - Tracé proposé par Hydro-Québec pour la ligne 120 kV Paquin - Saint-Lin

ATTENDU QU'Hydro-Québec prévoit de la ligne à 120 kV Paquin - Saint-Lin qui traversera, entre autres, le territoire de la Ville de Terrebonne, tel que précisé dans une lettre du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en date du 24 janvier 2007;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 149 de suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) concernant les interventions gouvernementales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la fiche technique préparé par Hydro-Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE, conformément à l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le conseil de la MRC Les Moulins donne un avis favorable sur la conformité de l'intervention projetée par Hydro-Québec qui ne contrevient à aucun règlement de la MRC.

QUE copie de la présente résolution formulant l'avis de la MRC Les Moulins soit transmise à monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et à monsieur Normand Bell, gérant de projets Lignes, Hydro-Québec.

ADOPTÉ

6085-02-07 Examen et approbation du règlement de zonage n° 1001-001 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage n° 1001-001;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage n° 1001-001 de la Ville de Terrebonne.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6086-02-07 Adoption du règlement # 97-10 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «publique/institutionnelle régionale» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-10 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «*publique/institutionnelle régionale*» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche.

ADOPTÉ

6087-02-07 Adoption du règlement # 97-11 modifiant le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur situé à l'est de la montée Gagnon et au sud du chemin Saint-Roch et d'intégrer ledit secteur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-11 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de désigner «*aire d'affectation urbaine*» le secteur situé à l'est de la montée Gagnon et au sud du chemin Saint-Roch et d'intégrer ledit secteur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉ

6088-02-07 Mandat à Axor Experts-Conseils inc. - Nettoyage du cours d'eau rivière Mascouche près du 3513, Jean-Talon à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la ville de Mascouche en date du 19 octobre 2006, concernant le glissement de terrain du 3513, Jean-Talon en bordure de la rivière Mascouche;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues les 7 décembre 2006 et le 23 janvier 2007 concernant la stabilisation du talus de la rivière Mascouche

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être exécutés rapidement;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils inc. pour préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation pour le nettoyage du cours d'eau rivière Mascouche près du 3513, rue Jean-Talon, pour permettre l'écoulement naturel des eaux, le tout pour une somme de seize mille neuf cent cinquante dollars (16 950,00\$), excluant les taxes, et conformément à la lettre signée par monsieur Denis Courchesne, ingénieur en date du 8 février 2007.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2007-008 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 950\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*».

ADOPTÉ

#### Dossier cours d'eau

Pour faire suite à la rencontre de travail tenue le 16 janvier 2007 avec les membres du comité administratif et les représentants des Villes de Mascouche et Terrebonne, le directeur général dépose un plan de travail concernant la gestion des cours d'eau.

Mandat à Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètres

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

6089-02-07

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'une compilation numérique du réseau hydrographique du territoire est nécessaire;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Marie-Josée Beupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteurs-géomètres, pour effectuer la compilation numérique du réseau hydrographique du territoire de la MRC Les Moulins, le tout pour un montant maximum de huit mille dollars (8 000,00\$), excluant les taxes, conformément à la lettre signée par monsieur Alain Bernard en date du 13 février 2007.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2007-009 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 000\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*».

ADOPTÉ

#### Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

Le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 18 décembre 2002. Il y aurait lieu d'entreprendre les discussions avec les villes de Mascouche et Terrebonne qui souhaitent des modifications. Cette refonte permettrait également de corriger les coquilles et de mettre à jour certaines dispositions concernant, entre autres, la gestion de l'urbanisation, les zones de mouvement de terrain, etc.

Des rencontres techniques entre les urbanistes des deux villes et l'aménagiste devront se tenir au cours des prochaines semaines et la démarche devrait être validée, à chacune des étapes, par les membres de la Commission d'aménagement, qui sont aussi les membres du comité administratif.

Un échéancier de travail sera présenté à la séance du 13 mars prochain.

#### Histoire de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil que la parution du volume serait retardée d'une année, soit au cours de l'automne 2008.

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie Ltée

Le directeur général résume les discussions tenues lors de la rencontre du 31 janvier 2007.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors des rencontres du comité exécutif tenues les 18 janvier et 8 février 2007.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du 17 janvier 2007.

6090-02-07 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Comité de développement social des Moulins

Messieurs Daniel Pilon et Jean-Luc Labrecque ont rencontré monsieur Robert Lagrange du CLSC Lamater et madame Diane Hamelin du Carrefour Jeunesse Emploi des Moulins afin d'obtenir des précisions sur la participation de la MRC Les Moulins aux rencontres du comité organisateur de la journée sur le développement durable qui aura lieu en mai prochain. Monsieur Daniel Pilon représentera la MRC Les Moulins à la prochaine rencontre, le 19 février 2007.

6091-02-07 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier